

COMMUNIQUE DE PRESSE

Groupe MR de la Chambre des représentants

Faire respecter la législation et mettre en place un Plan d'Action national en matière d'Alcool

Bruxelles, le 29 novembre 2007

Alors que l'IBSR, l'Institut Belge pour la Sécurité Routière, s'apprête, à l'approche des fêtes, à lancer une nouvelle campagne de prévention routière et de sensibilisation aux dangers de la conduite sous influence alcoolique, le Mouvement Réformateur tient à réaffirmer sa volonté de faire respecter la législation relative à l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs et de voir mis sur pied un Plan national d'Action en matière d'Alcool.

Aujourd'hui, consommer de l'alcool est et reste trop souvent un acte perçu comme banal, anodin, voire pire, valorisant. Et pourtant, l'alcool est dangereux. Il tue. Doit-on rappeler que sur nos routes, presque chaque week-end, l'abus d'alcool est responsable d'accidents mortels ? L'alcool provoque une dépendance et des ravages importants sur la santé.

Trop de gens, singulièrement chez les jeunes, restent sourds aux messages de prévention et de responsabilisation. De nouvelles tendances apparaissent notamment chez les jeunes. Elles sont inquiétantes. Le rajeunissement des consommateurs est constaté. Il y a aussi la mode du « binge drinking », c'est à dire boire pour boire dans le but d'atteindre l'ivresse.

Une étude du CRIOC, datée de 2006, révélait que la législation relative à la vente d'alcool aux mineurs est à la fois méconnue et mal (très peu) respectée. Cette enquête révélant que plus de 80% des magasins testés par le CRIOC ont accepté de vendre de la bière ou un alcopops à des jeunes de 12 à 14 ans.

Il faut réagir.

Trois parlementaires MR, les Députés Jean-Luc Crucke, Valérie De Bue et Kattrin Jadin ont déposé à la Chambre une proposition de résolution qui réclame notamment de faire appliquer la législation relative à l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs et de finaliser au plus vite le Plan national d'Action en matière d'Alcool, annoncé depuis 2005 par le Ministre de la Santé.

L'alcool est un fléau au même titre que le tabac ou les drogues. Les mineurs d'âge ne doivent plus pouvoir en acheter en toute impunité. De plus, combiné avec la conduite d'un véhicule, il devient tout bonnement criminel, tiennent à rappeler les trois Députés MR à quelques semaines de fêtes de fin d'année trop régulièrement par le passé émaillées d'accidents aux conséquences atroces.

Contact-presse : Hervé Bechoux – 0475.845.744